Mand. de Mgr J. O. Plessis à la mort de Mgr P. Denaut

Monsieur Archambault

Curé ~~[illegible]~~

Soulanges.

er le
et hom-
ons

9 oct 1806.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE QUEBEC.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

Par la miséricorde de Dieu, et la grace du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. A nos très chers frères en N. S. *les fidèles du* District *des* Trois Rivières, *Salut et Bénédiction.*

ENTRE les sujets d'affliction dont il a plu à Dieu de visiter les commencemens de notre Episcopat, nous ne regardons pas comme un des moindres, l'incendie qui vient de détruire l'Eglise et le Monastère des USULINES des TROIS RIVIERES. A peine commencions-nous à respirer au milieu des troubles où nous a successivement jetté la mort de plusieurs vénérables Prêtres de ce Diocèse, lorsque nous sommes tout à coup informés de cet accident, qui, pour être d'un autre genre, n'en sollicite pas moins vivement nos soins et notre attention.

Vous savez, NOS TRES CHERS FRERES, ce que sont aux yeux de l'Eglise les personnes consacrées au service de Dieu par les vœux solemnels de Religion. Rien de plus respectable que leurs observances: rien de plus cher à J. C. que leurs personnes: rien de plus précieux aux fidèles que les vœux et les prières qu'elles offrent tous les jours pour le salut du peuple: rien de plus propre à entretenir la foi et la ferveur parmi les chrétiens, que les exemples de vertus en tout genre qui brillent dans l'obscurité des cloîtres.

Si ces considérations générales ont fait regarder de tout temps l'institution des Ordres Religieux et l'établissement des Monastères comme des acquisitions inestimables; si les plus saints Evêques les ont estimés des sources de bénédictions pour leurs Diocèses; combien plus précieux deviennent ces établissemens, quand ils sont, en outre, chargés du soin des malades ou de l'éducation de la jeunesse; et quelles actions de graces n'avons-nous pas à rendre à Dieu, d'avoir procuré au Canada des institutions aussi utiles presqu'aussitôt que la foi catholique y a été apportée, et de les y avoir maintenues jusqu'à ce jour, nonobstant les guerres, les incendies, la famine et autres calamités dont le pays a été successivement affligé.

Ce fut en l'année 1639 que les premières Religieuses venues de France débarquérent à Québec et s'y établirent en deux Communautés, savoir, celle des Hospitalières et celle des Ursulines. L'édification qu'elles donnoient, et les services importans qu'elles rendoient à la Capitale, engagèrent Monseigneur de St. Vallier, second Evêque de Québec, à faire participer les TROIS RIVIERES aux avantages que la ville Episcopale en retiroit. En conséquence il y transporta des Ursulines tirées du Monastère de Québec, et afin qu'elles y fussent plus utiles au prochain, il ne les chargea pas seulement de l'éducation des petites filles, qui est le premier objet de leur institut; il y ajoûta le soin des pauvres malades, et vous savez avec quel succès et quelle exactitude elles se sont toujours acquittées de cette double fonction. Affligées par un premier incendie, environ 50 ans après leur fondation, elles trouvèrent dans la générosité du Clergé et

des fidèles du Diocèse des moyens de se rétablir. Aujourd'hui que Dieu les visite par un semblable accident, souffrirons-nous, NOS TRES CHERS FRERES, que cette Communauté périsse et que le Diocèse soit privé des avantages qu'elle lui a procurés jusqu'à ce jour? Non; l'idée que nous avons de la piété et de la charité de nos Diocésains, ne nous permet pas de croire qu'ils voulussent abandonner une œuvre aussi intéressante à la Religion et dont il n'est personne qui ne sache apprécier les avantages.

Nous sommes donc décidés à inviter tout le Diocèse à concourir au rétablissement du Monastère incendié. Mais c'est particulièrement à vous, FIDELES du DIOCESE des TROIS RIVIERES, que nous recommendons cette bonne œuvre, puisque c'est vous qui avez plus d'intérêt à la conservation de cette Communauté; puisque c'est principalement en votre faveur qu'elle a été originairement fondée; puisque vous en avez toujours recueilli les premiers fruits; puisque c'est, dans tout le District, la seule maison d'éducation pour vos filles et le seul Hôpital auquel vous puissiez adresser vos malades. La bonne volonté que plusieurs d'entre vous ont déja témoignée et la charité compatissante avec laquelle les citoyens des Trois Rivières ont volé au secours des Religieuses tant au moment de l'incendie que dans les jours subséquens, nous donnent lieu de croire que nous ne serons pas frustrés dans l'espérance que nous concevons de leur prompt et entier rétablissement.

C'est pour en faciliter les moyens et afin que vos aumônes ne soient point partagées entre les Religieuses et le Monastère, mais appliquées toutes entières à son rétablissement, que nous avons résolu de les réunir pour un temps à celles de Québec, ne laissant auprès de leur masure que le nombre précisément nécessaire pour maintenir l'existence de la Communauté et tenir une école d'externes, avec promesse de leur en adjoindre d'autres pour prendre soin des malades, aussitôt qu'il leur sera possible d'en recevoir, et sans même attendre le rétablissement de la maison.

Nous n'insistons pas, Nos Très Chers Frères, sur les motifs qui doivent animer votre zèle en faveur de la bonne œuvre que nous vous proposons. Nous nous en rapportons pleinement à la sagesse et à la charité industrieuse de vos pasteurs qui doivent être convaincus, comme nous, de l'importante de la chose. C'est pourquoi nous les chargeons de publier notre présente Lettre Pastorale au Prône du premier Dimanche après la réception d'icelle et de prendre telles mesures qu'ils estimeront nécessaires pour la collection des aumônes que la pieté vous suggèra de mettre entre leurs mains. Grains, denrées, argent, bois de sciage ou de charpente, pierre à chaux ou à bâtir, suivant la position respective des lieux et les moyens de chaque particulier, tout sera bien venu; tout sera reçu avec reconnoissance; tout vous sera rendu au centuple par celui qui a su apprécier les deux oboles de la veuve de l'Evangile, et qui a promis qu'un verre d'eau donné en son nom ne demeureroit pas sans récompense.

Les autres Districts de ce Diocèse ont les yeux ouverts sur vous comme sur les premiers intéressés dans le rétablissement du Monastère des Ursulines. Dès que nous serons informés que vous vous êtes mis en devoir d'y contribuer, nous les presserons d'unir leurs aumônes aux vôtres, et nous nous persuadons qu'ils tiendront à honneur de suivre le chemin que vous leur aurez tracé.

Donné à Québec, sous notre Seing, le Sceau du Diocèse et le contre-Seing de notre Secrétaire, le 9e Octobre, 1806.

(L.+S.) + J. O. Ev. de Québec.

Par Monseigneur,

J. B. KELLY, Diacre, Sec.

ui que Dieu
ÈRES CHERS
t privé des
e que nous
permet pas
essante à la
antages.
urir au ré-
ent à vous,
ndons cette
onservation
veur qu'elle
ecueilli les
maison d'e-
z adresser
nt déjà té-
des Trois
e l'incendie
nous ne se-
prompt et

ne soient
appliquées
e les réunir
masure que
e la Com-
adjoindre
ra possible
ison.
qui doivent
proposons.
arité indus-
us, de l'im-
blier notre
s la récep-
aires pour
ttre entre
charpente,
eux et les
reçu avec
i a su ap-
mis qu'un
se.
us comme
des Ursu-
en devoir
vôtres, et
hemin que

du Dio-
re, le 9e

bec.

re, Sec.